



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour d'appel refuse de protéger les données québécoises du registre :

Les victimes et témoins de tueries interpellent le nouveau ministre de la Sécurité publique Steven Blaney

Montréal, 23 juillet 2013 – Polysesouvient, organisme regroupant de nombreuses victimes et témoins de violence commise à l'aide d'une arme à feu, se dit extrêmement déçu et stupéfait de la décision rendue aujourd'hui par la **Cour d'appel** qui refuse la demande du **gouvernement du Québec** de reconduire l'injonction initialement émise par la **Cour supérieure** en septembre 2012 afin de protéger les données québécoises du registre des armes d'épaule (en attendant la fin des procédures juridiques à leur sujet). L'ordonnance initiale protégeait non seulement la destruction des données par le gouvernement fédéral, mais obligeait ce dernier à poursuivre l'enregistrement au Québec afin de protéger l'intégrité des données.

Selon **Heidi Rathjen, diplômée de Polytechnique qui était présente lors du massacre en 1989**, « nous espérons que le nouveau ministre de la Sécurité publique, l'honorable Steven Blaney, fera preuve de bonne foi dans ce dossier. Nous l'invitons à prendre une décision judicieuse basée sur l'avis des experts, l'appui public et la demande des victimes, et de volontairement remettre aux Québécois les données sur les 1.6 million d'armes non-restreintes enregistrées dans la province, comme le Ruger Mini-14 utilisé lors du massacre à notre université. Le gouvernement du Québec pourra ainsi enfin aller de l'avant avec la création de son propre registre provincial. »

« Si le récent remaniement ministériel du gouvernement conservateur visait entre autres à réformer l'image d'un gouvernement plutôt partisan et idéologique, voici une opportunité parfaite pour le faire, surtout à l'égard des Québécois. Nous espérons que monsieur Blaney, contrairement à son prédécesseur, fera preuve de solidarité avec les Québécois au sujet du contrôle des armes à feu. »

Nathalie Provost, également diplômée de Polytechnique qui a été blessée lors du massacre, ajoute qu'« en appelant de cette toute récente décision, le gouvernement du Québec continue d'agir dans l'intérêt de la sécurité publique des Québécois et de la demande des témoins et victimes de la tragédie à l'École Polytechnique. Tous les citoyens et citoyennes du Québec devraient être fiers de leur gouvernement et de l'ensemble de leurs élus, qui continuent à démontrer que les nombreuses motions unanimes à l'Assemblée nationale en faveur du contrôle des armes ne sont pas que des paroles en l'air, mais bien une volonté sincère de défendre la sécurité publique. Jusqu'à maintenant, le seul gouvernement ayant systématiquement défendu la position des victimes de crimes par armes à feu est le gouvernement du Québec. »

- 30 -

Pour renseignements :

Nathalie Provost ou Heidi Rathjen via polysesouvient@gmail.com